

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

Quatorzième Année. - N° 5.046

ABONNEMENTS :
Nièvre et Limite... 1 an 6 m. 3 m.
Autres départ... 44. 25. 13.
Union postale ... 52. 28. 15.
— TELEPHONE : 2.17 et 2.18 —

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

MERCREDI
20
DÉCEMBRE 1922

Un cri de Jacques Bonhomme

« Ces maudits agriculteurs ! »

Saint-Menoux (Allier), 15 décembre. — J'écris « ces maudits agriculteurs », parce que nous sommes en paix maintenant et que nous n'avons plus à magnifier le paysan « héros de la tranchée, sauveur de la patrie ». Tous les gens intelligents (et qui n'est pas intelligent, à notre époque ? c'est tout bon pour nos pères d'être imbéciles), tout le monde sait que si la vie est dure aujourd'hui, c'est au paysan qu'on le doit, à cet exploitant qui s'enrichit de la détresse publique. On gagne de gros salaires de 15 à 30 fr. par jour ; le plus modeste fonctionnaire à la traitement d'un ancien général de division ou préfet et, on pourrait être si heureux, si on pouvait la viande 15 sous la livre et les poulets 50 sous la paire. Mais voilà, ces sales paysans ne veulent pas vendre leurs poulets 50 sous la paire. Pourtant qu'est-ce qu'ils leur coûtent de plus à engranger qu'avant la guerre ? Est-ce que la terre ne produit pas, comme avant, la nourriture des animaux ? Est-ce que la terre s'est mise en grève pour avoir une augmentation de salaire ?

Et puis, il y a la question du pain qui a révolutionné Paris. Le pain a une importance sociale. On peut même dire qu'avec les bas de soie et le cinéma, le pain est la chose la plus utile à nos contemporains Circenses et panem. Si je ne craignais d'être taxé de paradoxe, je dirais même que le pain est plus important que le cinéma et les bas de soie, car du palais à la chaumière tous, nous consommons du pain, tandis que certains, dont je suis, sont rebelle aux émotions du cinéma et que certaines femmes même ne portent pas de bas de soie : c'est à ce détail de toilette, du reste, qu'on reconnaît habituellement les femmes d'antique bourgeoisie.

Les boulangers, de moins ceux de Paris, trouvent que le pain est trop bon marché et qu'avec des tarifs semblables, il est impossible de payer, en deux ans, 350.000 francs, et de se refaire après fortune faite.

« Pourtant, comme dit ma concierge, puisque y a eu la guerre, faut bien que tout le monde en profite ! »

Je lis les mercuriales...

Pourquoi le pain est-il si cher ? évidemment, parce que le blé est trop cher... lisez les mercuriales.

Je lis les mercuriales, mais quand j'offre mon blé (Dieu sait pourtant si les blés du Bourbonnais sont recherchés) et que je parle du prix donné par les journaux, on me rit au nez : « mais monsieur, ce sont les cours de la bourse du commerce, ce ne sont pas ceux du commerce. »

Il y a des nefs qui croient que c'est la bourse du commerce qui établit le cours des denrées commerciales : faut-il qu'ils soient naïfs !

Il y a deux ans le blé était taxé et pourtant combien d'agriculteurs n'ont pu vendre au prix de la taxe. Entre beaucoup d'autres, je pourrais citer un pauvre vieux sans défense, à qui un menuier sans scrupule a fait perdre 15 fr. par 100 kilos. Moi-même, après avoir vendu mon blé, j'ai dû chercher un second acquéreur pour ne pas consentir une remise de 2 fr. par 100 kilos que voulait m'imposer le premier.

Par contre, quelle sont ceux d'entre-nous qui avaient le son pour les animaux au prix de la taxe ? Je n'aime pas m'incliner devant l'injustice et j'ai voulu lutter. Pendant des mois, j'ai empêché l'existence d'un brave commandant qui présidait au ravitaillement de l'Allier. Aux éclats de ma voix, les ronds-de-cuir arrivaient de loin-bureaux, les dactylos suspendaient leur travail : j'avais leur approbation mutuelle, mais je n'ai pas pu obtenir gain de cause.

« Evidemment... en principe »

J'ai voulu saisir la justice : « les gens du royaume » comme on disait autrefois « Les Gens de la République » me donnaient raison... « en principe... évidemment, évidemment... »

Croyez-en mon expérience quand un homme de justice proclame votre bon droit « évidemment... en principe » c'est comme quand un paysan vous répond : « pardonnez, vous avez donc bon raisonnement », tout ce que vous direz est inutile, la cause est jugée. C'est ce que j'ai compris, aussi j'ai porté ma vaine protestation à un modeste écrivain journal.

A la foire de novembre, à Moulins, j'ai vendu des bêtes de 2 ans 1/2, de première qualité, 1 fr. 20 la livre ; à la foire de décembre, j'ai vendu 1 fr. 55, et il paraît que je suis de ceux qui ont vendu le plus cher. Or, quand je consulte les livres de mon père, je constate que ces prix sont à peu près le double de ceux d'avant guerre, c'est à dire qu'ont été donné le rapport du billet de banque et de l'étalement monétaire ou, nous vendons un tiers meilleur marché qu'avant-guerre. Est-ce que le commerce s'est contenté de doubler les prix d'avant-guerre ? Combien d'animaux ont plus rapporté en un jour au commerce, qu'en trois ou cinq ans à l'élevage !

On m'effraie il y a un mois, à Paris, des pommes de terre sur wagon à 10 et 12 fr. les 100 kilos, c'est-à-dire à 0,10 et 0,12 le kilo et quand je regarde aux étalages des épiciers de mon quartier, je les vois affichées 0,80 le kilo.

Combien de vigneron Bourbons, je puis citer, grands et petits, qui ont vendu leur vin 0,45 et 0,50 le litre : je pourrais publier dans ce journal les noms de marchands, qui, le lendemain, remettaient en vente ce même vin à 1 fr. 25.

Une curieuse réquisition en Rhénanie

« Risques, pertes, matériel, frais généraux ! »

Non, mais ! est-ce que nous n'avons pas de risques, nous aussi, de pertes, de frais généraux ? Pour qui toutes les maladies de la vigne et leurs contrees, traitements, les mauvaises années, la grêle, les froids de personnel et de matériel ?

Et pourtant, en un jour, l'intermédiaire préfère sur cette récolte le triple de ce que rapporte au vigneron cette année exceptionnelle pour lui et qui succéda à deux années

N'est-ce pas absurde de choisir des chefs dans le monde où l'on pérore ?

Quel rapport y a-t-il entre l'aptitude à la parole et l'aptitude au gouvernement.

LA FIN D'UNE TRAGÉDIE

Les Soviets agonisent en Russie

Les paysans ne supportent plus la tyrannie bolcheviste

Il vient d'être procédé en Russie à une réélection des soviets et, sauf dans quelques grands centres, les bolchevistes ont, pour la première fois, subi une grosse défaite. Les journaux communistes eux-mêmes reconnaissent que si dans les grandes villes leurs candidats ont obtenu une faible majorité, en revanche 20 à 30 % d'entre eux seulement ont été nommés dans les villes des districts, tandis que dans les soviets des cantons et des villages ils n'ont obtenu que 3 % des sièges en moyenne.

Faut-il voir dans ces résultats la conséquence directe de l'évolution du bolchevisme qui, revenu de ses erreurs et décidé à renoncer à ses excès, aurait soudain rétabli la liberté politique et laissé généralement à ses adversaires les moyens de reconquérir pacifiquement le pouvoir ?

Voici l'opinion qu'exprime à ce sujet l'écrivain russe Chatouguine, qui vient tout récemment de quitter la Russie :

La campagne les choses se passent ainsi d'ordinaire. Les paysans refusent de se soumettre à un décret quelconque et font pression sur leur soviet local pour qu'il dise « en haut lieu » que le décret est inapplicable. Le soviet communiste résiste. Alors on le disperse en zigzaguant, ordinairement à la naeve de la base, et on l'arrache au bolcheviste. Arrive alors un détachement spécial de la Tchéka, qui disperse le nouveau soviet non-communiste, fusille les chefs de l'ennemi et rétablit les communistes. Un certain temps s'écoule et tout recommence. Après plusieurs soulèvements de ce genre, le bolcheviste ne pouvant faire face avec leurs détachements spéciaux à tous les soulèvements qui se produisent sur les points les plus éloignés du territoire de l'immense Russie abandonne. Alors le nouveau soviet non-communiste s'établit définitivement et la région est perdue pour les bolchevistes.

Dans les régions où les bolchevistes sont encore nombreux, les soviets emploient un autre moyen de lutte moinshardi mais qui donne d'excellents résultats. Peignant de partager la foi communiste, les notables des villages se font élire membres du comité exécutif cantonal. Une fois dans la place, ils agissent en anticommunistes résolus et tout le monde ne tarde pas à les approuver. Ainsi, par tous les moyens, par la force et par la ruse, la campagne se libère du bolchevisme. C'est ainsi que depuis quelque temps les régions où les soviets sont franchement anti-bolchevistes, font une immense tache d'huile,

Pour le "Noël dans les Ruines"

Versements en espèces
(Seizième liste)

M. et Mme Coustet, 19, rue Sainte-Vallière, Nevers	5 00
Anonyme, de Saint-Martin-d'Heuille	5 00
François et Marie Rondeau, à Parigny, par Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre)	5 00
Mme Lusset, Châteauneuf-Val-de-Bargis	5 00
M. Georges Vaillant de Guéris, à Charmoy, Cne de Brion (Saône-et-Loire)	5 00
Mme Andrée Benoist	2 00
Mme et M. Thibaudat, 7, rue du Rivage, Nevers	4 00
M. et Mme Moret, Ponts et Chausées, Nevers	5 00
M. et Mme Robin, Ponts et Chausées, Nevers	5 00
Mme Lepée, aux Valles-Tarjet (Allier)	5 00
M. Pilon Jean, Nevers	1 00
M. et Madeleine	1 00
Mme Germaine Regnier-Lucet, à Coulanges par Nevers	5 00
Association des Combattants, Varennes-les-Nevers	10 00
Association Fraternelle des Mutilés et Réformés (section de Vichy)	100 00
Divers membres de l'Association des Mutilés de Vichy	50 00
En souvenir de notre fils mort pour la France, un lecteur anonyme de Moulin-Engbert	2 00
Mme et M. M.	4 00
M. Leturcq, notaire à Lorris	5 00
On passe la rémission des crédits additionnels pour 1022	10 00
Anonyme, Never	3 00
Anonyme, de Villapourçon	10 00
Anonyme, les Vallées, par Germigny-l'Exempt (Cher)	12 00
Anonyme, de Mouron	10 00
Anonyme, Saint-André	10 00
M. Lambert Henri, à Lurcy-le-Bourg	5 00
Mme C., à Coddies, par Cercy-la-Tour	5 00
Un abonné de "Paris-Centre"	10 00
M. et Mme Alfred Journet, à Parigny-les-Vaux	1 50
Georgette Vincent, à Vrillons	2 00
Léon et André Brosse, à Vrillons	5 00
M. Calippe, adjoint au maire de Milly	5 00
Mme Lébillier, Saint-Pierre-le-Moûtier	5 00
Un anonyme, Suilly-la-Tour	5 00
Petit Marcel	2 00
M. Thévenard à Marcy, par Poitiers	6 00
Anonyme de La Ferrière	3 00
Anonyme de Parzy	5 00
Anonyme, de Poit	2 00
M. Chaumeneuil, aux Juifs	3 00
A. T., du Bois de la Croix à Champvoix	5 00
M. Danteloup, La Charité	10 00
Anonyme	2 00
Un abonné de Brinay	5 00
X. à Jarry	5 00
Le Chaussérot	5 00

LE PRINCE GEORGES D'ANGLETERRE EST OPÉRÉ DE L'APPENDICITE

LONDRES, 19 décembre. — Le prince Georges, quatrième fils du roi d'Angleterre a subi ce matin avec succès l'opération de l'appendicite.

Prévisions météorologiques

Paris, 19 décembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 20 décembre.

Région parisienne. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit, avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région du Centre. — Mauvais temps.

Ciel se couvrant la nuit, avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région du Massif-Central. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de l'Est. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de l'Ouest. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de la Bretagne. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de la Corse. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de la Méditerranée. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de l'Algérie. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de l'Asie Mineure. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de l'Afrique du Nord. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de l'Australie. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains. Grêle à crachade. Vent de sud-ouest de 4 à 6 mètres. Haute température sera d'environ + 7°.

Région de l'Amérique du Sud. — Mauvais temps.

Ciel couvrant la nuit avec pluie et devenant très nuageux, avec éclaircies et averses et grains

NIEVRE

Un facteur avait détourné 8.000 francs à Lachaud (Haute-Loire)

On l'arrête à Nevers où il était venu d'espionner le produit de son vol

Le 6 novembre dernier, divers détournements s'élevant à la somme de 8.000 francs environ dont une lettre chargée à l'adresse d'un habitant de Lachaud (Haute-Loire), avaient été commis à la Poste desservant ce pays.

Le facteur auxiliaire, Marie André, âgé de 26 ans, auteur de ces escroqueries, s'étant offert un petit voyage d'agrément, débarqua dans notre ville et après avoir dispersé le fruit de ses impositions, fut arrêté à l'issue d'une recherche de Nevers en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction de Brioude.

Il a été écroué à la Maison d'arrêt et bientôt, il reprendra son voyage dans la direction de Brioude.

NEVERS

COMITE DE RETOUR A LA TERRE

Les opérations de dépouillement du scrutin pour l'élection de dix membres du comité de Retour à la Terre de la Nièvre qui doivent être désignés par les associations agricoles du département, régulièrement constituées, qui ont eu lieu le 16 décembre 1923, ont donné les résultats suivants :

Onze élus : MM. de Soutrait, président de la Société départementale d'Agriculture à Dornes ; Souchen, président de la Fédération des sociétés agricoles de la Nièvre, à Nevers ; Bichet-Destorges, président du syndicat agricole de Cours ; Michel, agriculteur à Vignol ; Naudin fils, président du syndicat agricole de Nevy ; Adam, François, membre de l'Office agricole à La Noue, par Chevannes-Changy ; Priezmann, agriculteur à Montenoison ; Laporte Louis, vice-président de la société départementale d'agriculture à Maux ; Bardin, président de la Fédération des syndicats d'élevage à Nevers, auquel s'est ajouté un demandeur.

Le temps. — Température minima : + 5° ; maxima + 11°. Pression barométrique : 6 heures, 744 mm.; 12 heures, 744 ; 18 heures, 744.

Temps probable : Continuation du mauvais temps, Doux et averses.

(Communiqué par M. G. Perrot, officier 16, place Wilson, Nevers.)

Incrimination. — Une contravention a été dressée contre Charles Chantreau, 60 ans, charpentier à Saint-Pierre-le-Moûtier et de passage dans notre ville, pour ivresse publique.

Trouvailles. — Réclamées : à Mme Vitré, 3, rue du Lycée, une cage à volailles ; à Mme Creuzell, 15, rue du Pont-Cizeau, un col en fourrure pour enfant ; à MM. Jules Salmon et fils, détaillant à Plagny, un portefeuille contenant une somme importante ; au bureau de police, deux gants, un paquet de crochets.

Arrestation. — Hier, la gendarmerie de Nevers, en vertu d'une contravention pour corps à mis sous les verrous, Bertrand Grandjean, 32 ans, démineur, 4, rue Jean-Jaures, qui avait été condamné par jugement contradictoire, le 15 juillet écoulé par le Tribunal de Nevers à 2 mois de prison.

Avis aux Polices Nièvre. — Le groupe 45 de défense des anciens prisonniers de guerre a chargé la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, 10, rue de Rome, Paris, 8^e, de dresser la liste de tous les anciens prisonniers de guerre avec les renseignements suivants : Nom, prénoms, grade, régiment, durée de la captivité, en mois. Cet état devra être fourni au groupe parlementaire devant le 15 janvier 1923 en vue de l'examen devant la commission des Finances de la Chambre de décret à voter. Les derniers prisonniers de guerre groupes ou non sont invités à envoyer immédiatement ces renseignements : Pour Nevers au siège social, permanences des Petits, 17, rue des Boucheries ; pour les sections affiliées aux Polices Nièvre au centre de leur section qui nous les remettent pour être transmis à la fédération nationale.

Maison COLIN-LEMAISTRE-AMELOT
A. KAPPES, Successeur
52, rue du Commerce, Nevers

Bijoux pour mariages ; Orfèvrerie ; montres de marques ; garnitures de cheminées et objets d'art ; fabriques pour cadeaux Rayon d'Optique

Lunettes : prismes en tous genres. — Exécution des ordonnances de MM. les Oculistes. Réparations soignées.

PROCRAINEMENT :
Le Docteur JEKILL et M. HIDE

Explosifs renouvelés à Jack l'Éventreur.

Aux stocks RAPIN, boulevard de la République, vous offre un très intéressant d'imperméables hommes et dames, houppes américaines toutes peintures et les articles de stocks.

M. MICHOT fils

Taillleur et fourrures 1, rue des Recollets, Téléphone 0-51

Prévient sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des fêtes de Noël : grand rabais sur toutes les fourrures.

Dans tous les Cafés, un LILET

RHUMATISANTS
Guérissez-vous en faisant une saison
UNE CURE DE
POUDRES CLOSTRE®
toute pharmacie ou directement contre 9.90
L'ABONNEMENT
HIVER

Anis Claude BERGER
GRANDE MARQUE
C. LUGNAS, concessionnaire, NEVERS

Feuilleton de PARIS-CENTRE - 48 -

GUSTAVE LE ROUGE

Prisonnier de la planète Mars

QUATRIÈME PARTIE

Le Mystère Martien

CHAPITRE IV

La Tour de Verre

Suite

L'aspect même de ma prison me prouvait une civilisation avancée : les plaques de verre perforé de grande dimension sont d'une fabrication assez compliquée, même dans l'état présent de l'industrie terrestre.

Ce qui m'intriguait surtout, c'était cette coupe de sang brachement répandu que l'on avait placée près de moi. Voulait-on me forcer à le boire, ou n'était-ce qu'un horrible symbole du sort qui m'était réservé ?

Enfin, allait-on me garder longtemps captif dans cette cage aux lignes géométriques où j'aurais certainement fini par devenir fou ?

Je m'assis à terre — il n'y avait aucune sorte de siège dans ma cellule — pour tâcher de réfléchir.

Je me comparai à un insecte enfermé

SAONE-&-LOIRE

Un ouragan s'abat sur Autun

Les communications télégraphiques sont coupées. La lumière électrique fait défaut

Une véritable tempête s'est déchaînée sur Autun, renversant de nombreux poteaux électriques ou télégraphiques. Dans la journée de lundi, l'électricité a fait défaut et les fils téléphoniques, entremêlés par le vent, ont interrompu les communications.

AUTUN

Etude supprimée. — L'office notarial de Rousillon, vacant par suite de la démission de M. Leduc, est supprimé.

Accident. — André Barge, occupé au dégagement dans le moulin de son père à Grury, a eu la main prise dans un engrenage. Transporté d'urgence à Autun, il a dû y subir l'amputation d'un doigt.

CHAROLLES

LA T. S. F. AU COLLEGE

M. Parfait, notre nouveau professeur de physique et chimie, et ses collègues, MM. Marjol, professeur de mathématiques, et Billaut, professeur d'anglais, ont entrepris avec la collaboration de M. Babut, principal, lui aussi physicien, la création d'un poste de télégraphie sans fil sur les bâtiments de notre collège. Avec leurs propres moyens, ils ont installé une antenne, fabriqué les bobines et les autres organes nécessaires, et sont arrivés à des résultats pleins de promesses. On entend distinctement les appels du télégraphe Morse de la tour Eiffel à Paris. Il est également possible d'écouter le bulletin météorologique des différents points de la France et du monde, les signaux horaires, les cotes de la bourse, les grands événements survenus dans les différents domaines de la vie, etc. L'Association des Anciens élèves du collège vient de voter une subvention de 200 francs en faveur de cette entreprise qui peut devenir d'une incroyable utilité pour notre ville et la région, aussi bien pour son école que pour les services à rendre à la vie quotidienne en général et à l'agriculture en particulier. Nous espérons que la municipalité, la société d'horticulture et d'horticulteurs ne la mépriseront pas non plus leurs encouragements et leur bienveillante attitude.

LE CREUSOT

TOMBE D'UN ECHEAFAUDAGE

Un accident assez grave s'est produit hier soir vers seize heures, dans une antenne des ateliers où sont effectués des travaux d'aménagement. Plusieurs ouvriers de l'entreprise Falot, Charpenier et Cie, étaient occupés à l'installation d'un chemin de roulement, à près de cinq mètres de hauteur, lorsque l'un d'eux, M. Claude Desmontray, âgé de 28 ans, moniteur des Anciens, s'est échappé.

Sous l'effet de l'excitation, il se rapproche de l'échafaudage sur lequel il se trouvait. Ses compagnons le relevèrent avec de forces considérables avec leurs bras et aux jambes. Le blessé qui hantait depuis quelque temps habillé à Lyon, de la Fraternité, 7, logea en garni place Schneider.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un feu de cheminée s'est déclaré dans l'immeuble portant le n° 18 de la rue Montchanin, et prit tout de suite d'inquiétantes proportions. Les locataires résolurent de faire appel aux pompiers des environs, et arrivèrent peu après sur les lieux et combattaient activement le feu dont ils se rendirent masters assez rapidement. Les dégâts ne paraissent pas très élevés.

LE GAZ ALLAIT PROVOQUER UN INCENDIE

Hier soir, vers dix-sept heures, des agents en uniforme portant le n° 18 de la rue Montchanin, et prirent tout de suite d'inquiétantes proportions. Les locataires résolurent de faire appel aux pompiers des environs, et arrivèrent peu après sur les lieux et combattaient activement le feu dont ils se rendirent masters assez rapidement. Les dégâts ne paraissent pas très élevés.

MARZY

UN LONG MANDAT

Pour une circonscription en date du 2 décembre 1922 le Ministre de l'Intérieur a décreté demandé aux maires de faire connaître les noms des personnes qui ont rempli les fonctions de maire pendant 16 ans et ne l'exercent plus actuellement.

M. François Pilon, propriétaire à Marzy, a exercé les fonctions de maire 16 ans ; d'adjoint au maire pendant 6 ans ; de conseiller municipal pendant 7 ans : soit une durée totale des services 29 ans.

Au tableau des maires et adjoints est inscrit un autre François Pilon, adjoint-maire de 1831 à 1882. Le maire actuel est M. François Pilon, agriculteur.

ELECTIONS CONSULAIRES

Canton de Tannay. — (Electeurs inscrits 178, votants, 11). Ont obtenu : M. Tardivon, juge, 11 voix ; M. Colas, juge suppléant 11 voix, tous deux élus. Il est à remarquer qu'à présent tous, les deux candidats avaient obtenu chacun 19 voix.

Etat civil :

Naisance. — Marcel Salle. Mariages. — Adrien Charlot et Léone Farcy

FOURCHEBAULT

Arrestation. — Jean-Baptiste Millot, 35 ans, traiteur à Fourchebault, a été arrêté, en vertu d'une contrainte par corps. Il a été écroué à la Maison d'arrêt de Nevers.

VARZY

Foire. — La foire de Noël, se tiendra jeudi prochain, 21 décembre.

COSNE SUR LOIRE

L'incident du théâtre. — Avec les pompiers et la 6^e compagnie d'astros, on s'amusait sur les lieux du sinistre, les officiers et soldats du C.R.I.P., le capitaine de gendarmerie et ses hommes.

MAGNY-COURS

CHIEN GRIFFON jaune, perdu dans les environs de Magny-Cours, porte collier au nom de M. H. Chevalier, à Magny-Cours. Prière de donner renseignements.

DECIZE

PERDU CHIEN D'ARRÊT marron, long poil, queue courte, avec collier au nom de M. Guinet, errant enregistré à Charny (Yonne), actuellement à Decize. Prière de donner renseignements, récompense.

DECIZE

CHIEN GRIFFON jaune, perdu dans les environs de Magny-Cours, porte collier au nom de M. H. Chevalier, à Magny-Cours. Prière de donner renseignements.

DECIZE

CHIEN GRIFFON jaune, perdu dans les environs de Magny-Cours, porte collier au nom de M. H. Chevalier, à Magny-Cours. Prière de donner renseignements, récompense.

J'essaya vainement de deviner comment je me trouvais là. Comme je l'ai dit, il y avait une lacune dans ma mémoire : depuis la mort d'Eeby, à laquelle je ne pouvais songer sans un serrement de cœur, tout devenait dans mon souvenir comme voilé d'une brume que mes efforts n'arrivaient pas à percer.

Je me contrariais à ne plus penser aux choses passées, à étudier sans perdre de temps, mais je réussissais à me rappeler une coupe de sang brachement répandu que l'on avait placée près de moi. Voulait-on me forcer à le boire, ou n'était-ce qu'un horrible symbole du sort qui m'était réservé ?

Enfin, allait-on me garder longtemps captif dans cette cage aux lignes géométriques où j'aurais certainement fini par devenir fou ?

Je m'assis à terre — il n'y avait aucune sorte de siège dans ma cellule — pour tâcher de réfléchir.

Je me comparai à un insecte enfermé

dans une boîte de carton, j'étais réduit à la même impuissance, et je n'avais pas comme l'insecte des mandibules pour essayer de creuser les murs à la façon des abeilles perceuses et des liméhois.

J'assis par m'aviser que je pourrais peut-être casser le verre des parois en me servant de la vasque qui était également en verre.

La vasque se réduisit en miettes, mais les parois, qui étaient d'une épaisseur considérable, ne furent même pas entamées ; je ne réussis qu'à démolir une partie de la vasque qui était également en verre.

Enfin, allait-on me garder longtemps captif dans cette cage aux lignes géométriques où j'aurais certainement fini par devenir fou ?

Je m'assis à terre — il n'y avait aucune sorte de siège dans ma cellule — pour tâcher de réfléchir.

Je me comparai à un insecte enfermé

ALLIER

Deux des prix de vertu de l'Académie de Clermont sont décernés dans le Département

L'un à Mme veuve Dubreuil, au Jaunet. L'autre à l'œuvre des Provinces agricoles de Moulins

médecin est le spectateur des mérites et des faiblesses humaines. Or, au cours de ma carrière, qui m'a fait ouvrir bien des portes et faire pénétrer dans bien des intérieurs, je n'ai jamais rencontré pareil exemple de dévouement et de piété filiale.

Prix Edmond de尉re-Antoine Desmarchais (400 fr.). — Le prix de 1922 revient au département de l'Allier. Il est décerné à Mme Francine Thonier, veuve Dubreuil, domiciliée au Jaunet, commune de Serrières. Mme Dubreuil est née en 1879, à Escourrolles. Son père et sa mère, successivement fermiers et métayers, avaient quelques terres et quelques animaux. Son père, le père Dubreuil, était atteint d'une maladie de cœur, Francine, restée veuve à vingt ans, après quelques mois de mariage, ayant vécu pendant l'hiver dans un petit village, sans se placer dans la famille, mais ayant été très aimée de tous.

Prix de Montlaur-Chemerat (1.500 fr.). — C'est précisément à la formation d'agriculteurs que se consacre l'œuvre des Provinces agricoles. Mme Dubreuil, née à l'Institut de l'agriculture de Clermont, a été nommée à la tête d'un groupe de 120 agriculteurs qui se sont réunis pour former une coopérative de production et de vente de fromage à la crème. L'Institut a été détruit par un incendie

2^e ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

3 h. MATIN

Il avait assassiné un marchand de pierres précieuses et lui avait volé un demi-million

On l'arrête à Cologne

Bruxelles, 19 décembre. — Suivant une information de Cologne au journal « Le Soir », la police judiciaire de cette ville vient de mettre la main sur l'auteur d'un crime commis le 6 décembre. Un Belge, Léonard Orshoven, domicilié à Cologne, avait disparu de sa demeure depuis le 6 décembre. L'enquête ouverte a permis d'établir que M. Orshoven s'occupait beaucoup d'achats de bijoux et de pierres précieuses et qu'un présumé négociant avait demandé au Belge de se rendre à Siegburg, chez un de ses amis, pour traiter une affaire importante. Après de nombreux interrogatoires, le présumé négociant, à fini par avouer que M. Orshoven avait été conduit à Siegburg, chez un élève où il a été tué et dépourvu de deux Allemands qui se sont appropriés environ un demi-million en argent beige et étranger, ainsi que quelques objets précieux.

L'éleveur également arrêté a déclaré que pour se débarrasser du cadavre, il l'avait dépecé et avait jeté les morceaux dans un cimetière où l'on prépare les aliments pour le bétail et que le tout avait été ensuite donné en pâture aux chiens.

Une bande dangereuse sous les verrous

Perpignan, 19 décembre. — Les gendarmes de Risvalent ont arrêté dans le train venant de Narbonne, trois individus accusés d'apprêter à la bande qui assassiné le limonadier David, habitant à Puissenguer. Ce sont les nommés José Domenech, 24 ans, Jean Foy, 22 ans et José Tardes. Le nombre des arrestations opérées pour cette affaire est de dix. Un septième inculpé est toujours en fuite.

DEUX AGENTS ALLEMANDS CONDAMNÉS

Londres, 19 décembre. — On mande de Berlin aux journaux que deux agents de police allemands ont été condamnés à Brême, à cinq et trois ans de travaux forcés, respectivement, pour s'être livrés à des vols de valeurs et d'effets sur la personne d'un marin américain.

LE COMMANDANT PONTANEL EN APPEL

PARIS, 19 décembre. — Le commandant Pontanel, condamné au mois de mars dernier par le tribunal de Melun à six mois de prison et 4.000 francs d'amende pour monnayage de vins vendus par la coopérative de Melun dont il était le président du Conseil d'administration et à la demande de la régie à des amendes fiscales dont le total atteignait plusieurs centaines de mille francs, fait appel, aujourd'hui, devant la 9^e chambre de la Cour de cassation.

M. l'avocat général Lafont a demandé la confirmation pure et simple du jugement de première instance.

MM. Gaston Suchy prononça ensuite sa plaidoirie et M^e Amebit Murget prit la parole au nom de la régie. La Cour a ensuite rendu son arrêt.

En ce qui concerne le mouillage de vin, elle a réduit la peine prononcée par le tribunal de Melun à 1.000 francs d'amende. Elle a confirmé le jugement en ce qui concerne les amendes fiscales prononcées au profit de la régie et retiré toute peine de prison.

Un enfant ébouillanté à Cusset

Vichy, 19 décembre. — Un enfant d'un an, Marcel Nabot, dit les parents habent Cusset, a, pendant l'absence de sa mère, renversé sur lui de l'eau bouillante. Il a succombé peu après.

APRES LA PERTE DU VINH-LONG

Toulon, 19 décembre. — La commission d'enquête sur la catastrophe du « Vinh-Long » va commencer ses travaux à Constantinople où sa constitution a été décidée sur l'ordre du ministre par le contre-amiral commandant la division des croisières du Levant. Tous les passagers militaires et civils naufragés ont été hospitalisés à Constantinople. Les officiers et marins de l'équipage attendront dans des refuges de terre ou sur des navires français l'arrivée d'un transport de Toulon qui les ramènera en France.

UNE TORPILLE COULE UNE BARQUE

Toulon, 19 décembre. — Pendant des exercices de réglage de torpilles devant la côte du Moutillon, une torpille s'est égarée et a coulé en deux une barque de pêcheurs. Ceux-ci étaient alors sortis pour faire des réparations au bord de la barque. Un torpilleur de service a pu les sauver.

La torpille a également atteint une autre barque sans la couler.

D'où venait la torpille égarée ?

Toulon, 19 décembre. — Une enquête vient d'être faite à usages de la torpille qui s'est égarée dans un groupe de barques de pêche en grande rade de Toulon. Il résulte de cette enquête que cette torpille ne provenait pas du personnel du poste de réglage du Moutillon, mais d'un sousmersible en exercice. On ne s'explique pas comment la torpille a pu s'éloigner de son évolution directe. Le commandant du sousmersible, immédiatement après l'accident, s'est employé avec ses hommes à secourir les pêcheurs naufragés. Un rapport officiel de la marine a été demandé sur cet accident.

UNE SCEUR MEURT EGRASEE

Saint-Etienne, 19 décembre. — La sœur Marie-Rose, née Julie Chatain, âgée de 38 ans, religieuse à Lyon, se disposer, en gare de Saïs (Loire), à prendre le train à destination de Lyon, lorsqu'elle a été tamponnée et garaée par une locomotive.

LES CONVERSATIONS ENTRE BANQUIERS AMÉRICAINS ET FINANCIERS ALLEMANDS

Londres, 19 décembre. — Une dépêche de Washington parle des entretiens qu'ont eus avec l'ambassadeur allemand ; les représentants d'une grande banque américaine font remarquer que les vues exprimées par cette firme, coïncident exactement avec celles du gouvernement des Etats-Unis, à savoir qu'on ne seurrat songer à un emprunt avant que soit réglée la question des séparations.

ENCORE 25 JOURS !

La chasse sera fermée le 14 janvier 1923

Si mercredi à 16 heures nous n'avons pas obtenu satisfaction, nous rompons déclare les Turcs

Paris, 19 décembre. — La clôture générale de la chasse est fixée au dimanche 14 janvier, dans tous les départements à l'exception de deux d'Asie et de Lorraine où la police de la chasse reste régie par des règlements spéciaux à cette partie du territoire.

LE PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE DOUBLE

Lausanne, 19 décembre. — Un membre de la délégation turque a déclaré ce soir au représentant de l'Agence Havas :

Nous sommes arrivés au moment le plus critique de la conférence. Si d'ici demain à 16 heures, satisfaction n'est pas donnée aux principales des propositions que nous avons faites touchant le détrônes, nous rompons. Les instructions de notre gouvernement sont formelles. Il y a deux points dans ces instructions sur lesquels nous avons l'ordre de rompre les négociations, si la Turquie n'obtient pas gain de cause : la question des détrônes est un de ces deux points. Il y va de l'existence même de notre pays.

M. Tchitcherine regrette amèrement

M. Tchitcherine a succédé à Ismet Pacha. Il a regretté amèrement que les alliés n'aient pas prêté une plus grande attention aux propositions russes. Il a insisté pour que l'Allemagne fasse partie de la commission des détrônes.

M. Duci, ministre de Roumanie a dit : ce moment, que la Roumanie a toujours demandé le régime de la liberté absolue pour les détrônes. Ni le projet turc, ni le projet russe ne lui donnent satisfaction. Elle les considère donc comme inacceptables.

Un pareil traité !

LAUSANNE, 19 décembre. — Lord Curzon a proposé à M. Barrère que le traité de paix soit rédigé dans une langue unique : la langue française.

LES CONDOLEANCES ETRANGERES A LA POLOGNE

Bruxelles, 19 décembre. — La chambre a décidé l'envoyer au Parlement et au gouvernement p'mais, le témoignage de ses regrets atristé et l'affirmation de la profonde sympathie qui unit les deux peuples.

Le transfert du corps

Varsovie, 19 décembre. — Aujourd'hui a eu lieu en grande pompe et au milieu d'une foule nombreuse, le transfert de la dépouille du président Narutowicz, du château du Belvédère au château royal. Les autorités civiles et militaires, le corps diplomatique et les missions militaires assistaient à la cérémonie. A l'arrivée du cortège, devant le château royal, l'armée rendu les honneurs et la musique a joué l'hymne national. Le cercueil a été porté par les représentants du gouvernement et les généraux dans la salle des chevaliers. Aucun incident n'a été produit.

Londres, 19 décembre. — La presse de ce soir souligne la perturbation causée dans le monde des affaires par le manque de stabilité du mark et notamment par sa tendance à monter qui se manifeste depuis ces jours derniers et qui affecte défavorablement les exportations.

L'« Evening News » constate que les allemands qui souffrent des fantaisies du mark n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Il rappelle comment depuis leur émigration, ils ont cessé de transporter à l'étranger le capital qui est la base de la finance allemande. Le journal conclut qu'il faut au sujet des réparations contraindre l'Allemagne à se conformer à un arrangement tenant compte de ce fait. De son côté le « Pall Mall Gazette » commentant aussi le saut soudain du mark, montre les inconvénients qui en résultent notamment dans les échanges commerciaux entre l'Allemagne et les autres pays.

LES ANGLAIS JUSTIFIE LES EXECUTIONS

Londres, 19 décembre. — Le correspondant de l'« Evening News » à Dublin, télégraphie que les sept hommes exécutés ce matin avaient en leur possession, quand on les a arrêtés mercredi dernier, dix fusils, 400 cartouches, quatre amores de bombes. On a également découvert dans la maison qu'ils occupaient 200 autres cartouches, 45 revolvers et une certaine quantité de munitions. Ces sept hommes appartenient à une colonie d'irréguliers qui, depuis quelque temps détruisaient le matériel rouillant des chemins de fer, tentaient d'obstruer les communications ferroviaires et pillent les magasins. Cinq d'entre eux ont dernièrement fait dérailler plusieurs locomotives. Ils les mettaient en marche et les abandonnaient après les avoir lancées sur la voie de Cravet.

La deuxième partie de l'article 1^e de la loi portant maintien du cours en français aux écoles spéciales de l'Université de Gand, est voté sans appel nominal. L'ensemble de l'article est adopté par 85 voix contre 83 et deux abstentions.

LES COMBATS DE BOXE

Paris, 19 décembre. — La réunion de boxe donnée ce soir et au cours de laquelle les champions français Pocher, Prunier et Gliczies étaient opposés respectivement à Yung Cravet, Jack Walker et Guillet, champion de France militaire a attiré un public assez nombreux. Les combats ont été assez bons.

Le match qui opposait Porcher, champion de France à Yung Cravet s'est terminé par la victoire du champion de France après vingt rounds. Porcher a gagné grâce à son endurance, malgré une défense courageuse de Cravet.

Le plus joli combat a été celui qui opposait Prunier, champion de France, poids moyen à Jack Walker. Les deux adversaires ont donné une boxe claire et menée le combat très vite. Prunier a gagné aux points en 15 rounds.

Enfin Gleize, champion de France, poids moyen a battu facilement Guyonnet par abandon au 4^e round.

Deux députés belges vont se battre en duel

Bruxelles, 19 décembre. — A la suite d'un vif incident qui s'est produit à la séance de la chambre, entre M. Paul Hymans et Franck, le ministre des Colonies a adressé des témoins au député de Bruxelles. J. Franck a constitué MM. Lamborel et Péché comme témoins. De son côté, M. Hymans a désigné MM. Paul E. Jeanson et Adolphe Max. Les témoins ont eu une entrevue à la chambre après la séance.

UN DOUZIEME PROVISOIRE

Paris, 19 décembre. — On prête au ministre des Finances, l'intention de ne déposer, que vendredi prochain sur le bureau de la chambre, le projet de douzième provisoire rendu nécessaire par l'état de la discussion du budget de 1923.

Dans ces conditions, il ne sera pas possible à la chambre de se mettre en vacances comme on l'avait un moment espéré, avant la semaine prochaine. Il est probable, en effet, que la commission des finances n'examinerai le projet de douzième provisoire que mardi 26 décembre. La discussion en séance pourrait avoir lieu le lendemain ou le surlendemain.

Le projet devra être adopté ensuite par le Sénat bien que le décret de clôture de la session extraordinaire ne sera que dans les deux assemblées que jeudi 28 au plus tard ou samedi 30 décembre au plus tard. On sait par ailleurs, qu'aux termes de la constitution, le Parlement se réunit de plein droit le second mardi d'janvier. L'ouverture de la session ordinaire de 1923 aura donc lieu l'an prochain, le 9 janvier.

EN FAVEUR DES INSCRITS MARITIMES ITALIENS

Rome, 19 décembre. — L'accord intervenu entre les diverses organisations de gens de mer sur l'initiative de M. Mussolini entre en vigueur aujourd'hui. A la suite de cet accord on annonce qu'un procès décret d'annulation fera une large part aux inscrits maritimes.

CHANGES

Londres, 62,86 : New York, 13,56 ; Allemagne 0,80 ; Suisse, 257 ; Italie, 6,910 ; Espagne, 2,14 ; Hollande, 542,75 ; Danemark, 280,50 ; Suède, 365,50 ; Belgique, 91,90 ; Norvège, 258.

Foires & Marchés de la Région

LURCY-LEVY. — Mauvais temps. Grand vent depuis toute la nuit. Beaucoup de marchands fontaient ne peuvent détailler. Malgré cela beaucoup de monde au marché qui est bien approvisionné :

Veaux, amenés, 28 ; vendus 24, de 2,25 à 2,75.

Il y a eu un beau veau vendu 2,00 la livre sur pied.

On cotait sous le marché couvert : beurre, 5,00 à 6 fr. la livre; œufs, 6 à 6,50 la douzaine; fromages du pays : vaches, de 0,80 à 1 fr. la pièce; chèvres, 0,40 à 0,70 la pièce.

Volailles (en grande abondance). — Poulets, de 12 à 18 fr. la paire; canards, de 18 à 22 fr. la paire; pigeons, de 12 à 18 fr. la paire.

Gibier. — Faisan, de 12 à 18 fr. la paire; perdrix, de 4 à 5,50 la pièce; lièvres, de 18 à 22 fr. la paire; perdrix, de 4 à 5,50 la pièce; lapins de garonne, de 4,50 à 6 fr. la paire. Les lapins domestiques, très abondants, se vendent de 10 à 12 fr. la paire, suivant grosseur et qualité.

Légumes. — Pommes de terre, de 0,30 à 0,40 le kilo, le double de celle-ci, de 0,50 à 0,60 (brosse) ; haricots blancs ou rouges, de 0,80 à 1 fr. le kilo; le double de celle-ci, de 1,20 à 1,50 le kilo; carottes, de 0,25 à 0,30 le kilo, la moitié, 0,25 à 0,30 le kilo ; salade : laitue, chicorée, scallotte, de 0,15 à 0,20 le kilo; épinards, 0,20 à 0,25 le kilo ; céleri, 0,15 à 0,20 le kilo ; pomme de terre, 0,10 à 0,15 la pièce; poireaux, 0,05 à 0,10 la tête.

Fromages. — Beaufs gras, 260 à 320 fr. les 100 kilos; vaches grasses, 240 à 300 fr. ; grises, 280 à 330 ; boeuf de bœuf, 250 à 300 fr. ; vaches suifées, 0,25 à 0,30 la pièce; porcs gras, 500 à 550 les 100 kilos; porcs gras, 350 à 400 les 100 kilos.

LA PALISSE. — Beaufs gras, 260 à 320 fr. les 100 kilos; vaches grasses, 240 à 300 fr. ; grises, 280 à 330 ; boeuf de bœuf, 250 à 300 fr. ; vaches suifées, 0,25 à 0,30 la pièce; porcs gras, 500 à 550 les 100 kilos; porcs gras, 350 à 400 les 100 kilos.

MARLE. — Harfangs frais, 0,40 à 0,50 la pièce; harfangs entiers, 0,25 à 0,30 la pièce; maquereaux, 1 fr. à 1,25 la livre; huîtres, 1,60 à 2 fr. la douzaine ; colin, 2,50 à 3 fr. la livre; rate, 2,50 à 3 fr. la livre.

LA PALISSE. — Beufs gras, 260 à 320 fr. les 100 kilos; vaches grasses, 240 à 300 fr. ; grises, 280 à 330 ; boeuf de bœuf, 250 à 300 fr. ; vaches suifées, 0,25 à 0,30 la pièce; porcs gras, 500 à 550 les 100 kilos; porcs gras, 350 à 400 les 100 kilos.

LA PALISSE. — Beufs gras, 260 à 320 fr. les 100 kilos; vaches grasses, 240 à 300 fr. ; grises, 280 à 330 ; boeuf de bœuf, 250 à 300 fr. ; vaches suifées, 0,25 à 0,30 la pièce; porcs gras, 500 à 550 les 100 kilos; porcs gras, 350 à 400 les 100 kilos.

LA PALISSE. — Beufs gras, 260 à 320 fr. les 100 kilos; vaches grasses, 240 à 300 fr. ; grises, 280 à 330 ; boeuf de bœuf, 250 à 300 fr. ; vaches suifées, 0,25 à 0,30 la pièce; porcs gras, 500 à 550 les 100 kilos; porcs gras, 350 à 400 les 100 kilos.

LA PALISSE. — Beufs gras, 260 à 320 fr. les 100 kilos; vaches grasses, 240 à 300 fr. ; grises,

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 décembre. — Marché ferme et bien orienté, surtout au parquet où la hausse du Rio a donné à la tendance une allure très satisfaisante. En banque, on débutait lourd sur la détenue de la livre sterling et on reprenait par la suite sur une reprise du cheque. En résumé la tendance a été ferme sur les deux marchés surtout en fin de séance. Les changes sont soutenus la livre à 61,17, le dollar à 12,13, le mark à 0,81 1/4.

Les rentes françaises sont fermement orientées, le 3% à 50,22, le 5% 1915-16 à 76,15, le 4% 1917 à 63,12, le 4% 1918 à 63,05, le 5% 1920 à 88 et le 6% à 89,05.

Les actions de nos grandes banques sont fermes, la Banque de Paris à 1356, le Crédit Lyonnais à 1470 et l'Union Parisienne à 756.

Les fonds ottomans sont très fermes, le Turc Unifié à 69 et le 5% 1914 à 43,25. C'est bien influencé sur les nouvelles de la conférence.

Les fonds et valeurs russes ont toujours ramassé. Les industrielles sont même en progrès surtout celles traitées en banque.

Officiers Ministériels

Etude de M^e Joseph PEROT, licencié en droit, notaire à Moulin-Engilbert, successeur de M^e GROS

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Aux termes de 4 exploits : Le premier de FAHY, huissier à Ornans (Dore) en date du 18 décembre 1922.

Le deuxième de GAUVOIN, huissier à Orléans (Loiret), en date du 16 décembre 1922.

Le troisième de LEBEL, huissier, à Versailles (Seine-et-Oise) en date du 14 décembre 1922.

Le quatrième de SOUVAY, huissier à Nevers, en date du 15 décembre 1922.

Enregistres,

A la requête de Mme Alix Marie de SINETY, marquise de Monpsey, veuve des Mousies-Gougenau, fils d'Elzée, marquis de Monpsey, demeurant au château de Montchervet, commune de Saint-Georges-de-Reims (Rhône), agissant à son nom et comme tutrice légitime de ses petits-enfants mineurs ci-après nommés :

1^{er} Marie-Joseph-Antoine-Elzard-Henri de Monpsey, né le 20 mai 1903 à Paris (huitième arrondissement), lequel a épousé en 1920 une personne dont trois enfants :

2^{er} Cour. Marie Joseph Fernand Louis Jean de Monpsey, mineur née à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône), le huit janvier mil neuf cent sept :

Pour laquelle domicile est élu à Nevers en l'étude de M^e Berthet, avoué,

Notification a été faite, sa volonté :

Par la première exploit :

A M^e Charles Léopold Marie Philippe Arnoux de Pirey, propriétaire d'Arnoux de Pirey, demeurant à Auxoux (Côte-d'Or), le dix-sept novembre mil neuf cent sept.

3^{er} Mme Elisabeth Marie-Louise Marthe Arnoux de Pirey, mineure, née à Bourges le six octobre mil neuf cent douze.

4^{er} Mme Thérèse Marie Vianay Michèle Arnoux de Pirey, mineure, née à Bourges le vingt-sept octobre mil neuf cent quatre-vingt.

Etude de M^e BONNET Commissaire-notaire à Nevers

VENTE AUX ENCHERES

Après décès de Madame Pochet, et en vertu d'une ordonnance de l'Etat-Major

1^{er} Mme Marguerite Sophie Richon, veuve de Claude Marie Bonneau du Martray, aujourd'hui décédée.

Et que tous ceux du chef desdits il pourra être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de la requérante, elle fera publier la dernière notification dans un des journaux locaux pour les personnes judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour insertion, signé : Joseph PEROT

11623

Etude de M^e BECHARD

Avoué et de M^e GROS, notaire à Decize

VENTE SUR LICITATION

aux enchères publiques

Premier lot, — UNE PATURE

dué à la commune de Verneuil, de la contenance de 60 ares environ.

Mise à prix : 1.000 francs

Deuxième lot, — UNE PIECE DE TERRE appartenant à Les Graviers, sise au Barbier, commune de Verneuil, de la contenance de 60 ares environ.

Mise à prix : 1.000 francs

Troisième lot, — UN BOIS TAILLIS, appelé l'Usage des Corbières, sis commune de Verneuil, de la contenance de 25 ares environ.

Mise à prix : 100 francs

Adjudication, en la mairie de Verneuil, par le ministre de l'Intérieur, le 21, à M. Albert Marie Joseph Arnoux de Pirey, mineur, née à Bourges le six octobre mil neuf cent douze.

De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du tribunal civil de Nevers le 5 décembre 1922, enregistré, constatant le dépôt fait à ce greffe ledit jour pour parvenir à la purge des hypothèques légales, de l'expédition collationnée d'un acte reçu par M^e GROS, notaire à Decize, le 1^{er} janvier mil neuf cent vingt-deux, contenant vente par le 1^{er} M. le colonel Gaston Dominique Simon Toussaint Bonneau du Martray, et Mme Marthe Marie Marguerite Valérie Eugénie Pay, son épouse, demeurant ensemble au château de Martray, ensemble à Semilly (Nièvre).

2^{er} M^e Antoine Paulin Marie-Alexandre de Tarle, chef d'escadron d'artillerie, breveté en retraite, secrétaire général de la chambre de commerce de Lyon, chevallier de la Légion d'honneur, et Mme Isabelle Madeleine Marie de l'Hermitte, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, rue Tronchet n° 98.

3^{er} M^e Pierre Marie Michel Dubois, comte de l'Hermitte, colonel de cavalerie, demeurant à Orléans, quai Barentin, n° 14, époux de Mme Geneviève Marie Clémence Passion.

4^{er} M^e Jean-Baptiste dit Paul Chomette, avocat, docteur en droit, et Mme Marie Anne Suzanne Bonneau du Martray, son épouse, demeurant ensemble à Clermont-Ferrand, rue Pascal n° 2.

5^{er} M^e René Paul Marie Charles Bonneau du Martray, propriétaire, demeurant au château de Martray, commune de Moulins-Engilbert.

6^{er} Mme Simone Marthe Marie-Claire Bonneau du Martray, comtesse de l'Hermitte, propriétaire, demeurant au château de Martray, commune de Néronde (Cher), veuve à son mariage et non remariée.

7^{er} M^e Pauline Marie Michel Dubois, comte de l'Hermitte, colonel de cavalerie, demeurant à Orléans, quai Barentin, n° 14, époux de Mme Geneviève Marie Clémence Passion.

8^{er} M^e Jean-Baptiste dit Paul Chomette, avocat, docteur en droit, et Mme Marie Anne Suzanne Bonneau du Martray, son épouse, demeurant ensemble à Clermont-Ferrand, rue Pascal n° 2.

9^{er} M^e René Paul Marie Charles Bonneau du Martray, propriétaire, demeurant au château de Martray, commune de Moulins-Engilbert.

10^{er} Mme Simone Marthe

Marie-Claire Bonneau du Martray, comtesse de l'Hermitte, propriétaire, demeurant au château de Martray, commune de Néronde (Cher), veuve à son mariage et non remariée.

Les fonds et valeurs mexicains ont été soutenus. Le comportement est à surveiller.

Les valeurs de navigation sont déstabilisées.

Sur de gros achats de Londres, le Rio est en hausse à 1930 ainsi que le Bolso à 622. On en revient à plus hauts cours sur ce groupe de valeurs.

Les valeurs de pétrole sont calmes. Premier 35. Eage 161. Colombia 4,5.

De Beers a été lourde à 812 sur la publication du rapport. Les mines d'or se sont améliorées.

Les valeurs de sucre sont résistantes. Say 230. Sucreries d'Egypte 510. La Pathé est fermée à 63.

L'Informatrice Financière, 68, rue de Chateaudun, Paris.

On trouve PARIS-CENTRE : A SAINT-HONORE-LES-BAINS : Au Bourg, chez Mme Bourguin, librairie, av. du Général d'Espeulle, 10.

A DIGOIN, chez M. René JOUNAUX, Avenue de la Gare.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers.

Le Secrétaire-Gérant : G. COLLINET.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BRUXELLES

Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.

Siège Social, à Nevers

Assemblée générale extraordinaire

MM. les actionnaires de cette Société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à Nevers, rue Vauban n° 10 pour le mardi 2 janvier 1923, de 10 h 30 à 12 h 30.

Fixe mensuel 300 fr. et couvert.

Ecrire à M. G. JOUANI, inspecteur à Nevers, 24, rue Saint-Gildard, 11.447.

BONS COURTIERS OU COURTIERIES

pour assurances et capit. dans le département.

Fixe mensuel 300 fr. et couvert.

Ecrire à M. G. JOUANI, inspecteur à Nevers, 24, rue Saint-Gildard, 11.447.

JEUNE FILLE

Pour s'occuper de deux bébés à partir du 20 janvier.

Écrire à Mme MONROL, 13, place de Vaugirard, PARIS 15^e.

REPRÉSENTANT

à la commission pour Nevers et la région visitant détaillants mercantiles et industriels désireux d'ajouter collection de documents élastiques.

Débutant s'abstenir. Ecrire avec références Maison E.

SAINTE-ELIENNE, 43, rue Paul-Bert, 11.619.

REPRODUCTIONS EXCEPTIONNELLES

10 HP 1923, torpedo quatre places, roue 600 km.

12 HP 1923, Neuve Torpedo quatre places, grand luxe ayant figure au salon de l'Automobile.

Toutes voitures VINOT et DEGUINGANT, démonstrations complètes avec accessoires et garantie de six mois.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean COUJAT, agent commercial des automobiles VINOT et DEGUINGANT à Decize (Nièvre). Tel. 42.

11.387.

VENTES

MATERIEL DE MEUNERIE

écurie époulement verticale & horizontale, bâti conique, tarare épierre, gros trieur à graine ronde avec son tronc à repriser.

S'adresser à Mme Veuve BRELOY, à Mailly-le-Château (Yonne) 11.274.

DIVERS

On demande

COMMANDITAIRE

pour affaire mécanique disposant de 15.000 francs, bon placement et garantie, pourra être occupé et intéressé dans les affaires.

Ecrire à M. MANNEVY, poste restante, Nevers.

A VENDRE

TOREPO DE DIION 1914 ..

2 places — 5 chevaux

2 cylindres

courette en excellent état.

S'adresser à M. René COFFRE, 22, boulevard du País, Montrals.

11.615

IMPORTANTES COMPAGNIES ASSURANCES

Accidents, fondée 1737 : vie 1831.

Demandant :

Inspecteurs

VOLAILLES

Bresse, Blanches Pure Race Extra pondueuses

A VENDRE

DU VERNE, 22, rue de Nièvre Nevers.

11.625

PERSONNEL

ON DEMANDE :

METAYER

est demandé pour domaine de Vergigny, situé à 172 hectares dont 200 arbres fruitiers.

1^{er} Mme Marguerite Sophie Richon, veuve de Claude Marie Bonneau du Martray, aujourd'hui décédée.

Et que tous ceux du chef desdits il pourra être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de la requérante, elle fera publier la dernière notification dans un des journaux locaux pour les personnes judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour insertion, signé : Joseph PEROT

11.623

ON DEMANDE

DE SUITE

BONS OUVRIERS

MOULEURS

S'adresser :

Société Métallurgique

DU CENTRE BOURGES